

Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 20 janvier 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 31 janvier 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 30 janvier 2017

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES – ATELIERS COMMUNAUTAIRES - ACQUISITION ET RETROCESSION DE TERRAINS ENTRE LA CAN ET LE GROUPE BRETAGNE CHROME

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Jeanine BARBOTIN, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Carole BRUNETEAU à Dominique JEUFFRAULT, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain CHAUFFIER à Jean-Luc CLISSON, Marie-Chantal GARENNE à Alain BAUDIN, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Yvonne VACKER, Marcel MOINARD à Alain LIAIGRE, Serge MORIN à Monique JOHNSON, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Dominique SIX, Céline VALEZE à Marie-Christelle BOUCHERY

Titulaires absents suppléés :

Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Jean-Claude FRADIN, Simon LAPLACE, Nathalie SEGUIN

Titulaires absents excusés :

Yamina BOUDAHMANI, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Pascal DUFORESTEL, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBault, Robert GOUSSEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOURE, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Sebastien PARTHENAY, Alain PIVETEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Florent SIMMONET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 30 JANVIER 2017

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES – ATELIERS COMMUNAUTAIRES - ACQUISITION ET RETROCESSION DE TERRAINS ENTRE LA CAN ET LE GROUPE BRETAGNE CHROME

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'avis des domaines en date du 9 janvier 2017,

Une extension des ateliers communautaires a été étudiée afin d'organiser le remisage lié au fonctionnement du garage commun. Cette extension doit également permettre d'augmenter les conditions de sécurité en matière de stationnement avec un nombre de places supplémentaires et la création d'un deuxième accès pour séparer les flux entre l'activité professionnelle et le stationnement du personnel.

Il est donc nécessaire pour répondre à cet objectif d'accroître le périmètre foncier du site.

Aussi, des négociations ont été menées avec le Groupe Bretagne Chrome, propriétaire des terrains qui jouxtent les ateliers.

Un accord est intervenu entre la CAN et le Groupe Bretagne Chrome pour procéder à la transaction suivante :

- La CAN va acquérir auprès du Groupe Bretagne Chrome une emprise de terrain d'environ 352 m² à prélever sur les parcelles EH 58 et 63 sises rue Pied de Fond à Niort, ainsi qu'une partie de terrain d'une superficie d'environ 905 m² à prélever sur la parcelle EH 64. Les superficies exactes seront déterminées par un géomètre expert.
- D'autre part, la CAN rétrocédera au Groupe Bretagne Chrome la totalité de la parcelle de terrain cadastrée EH 170 d'une contenance de 435 m².

Cette opération sera conclue moyennant le prix total de 90 000 € acte en mains, à la charge de la CAN.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les acquisitions et rétrocession de terrains décrites ci-dessus ;

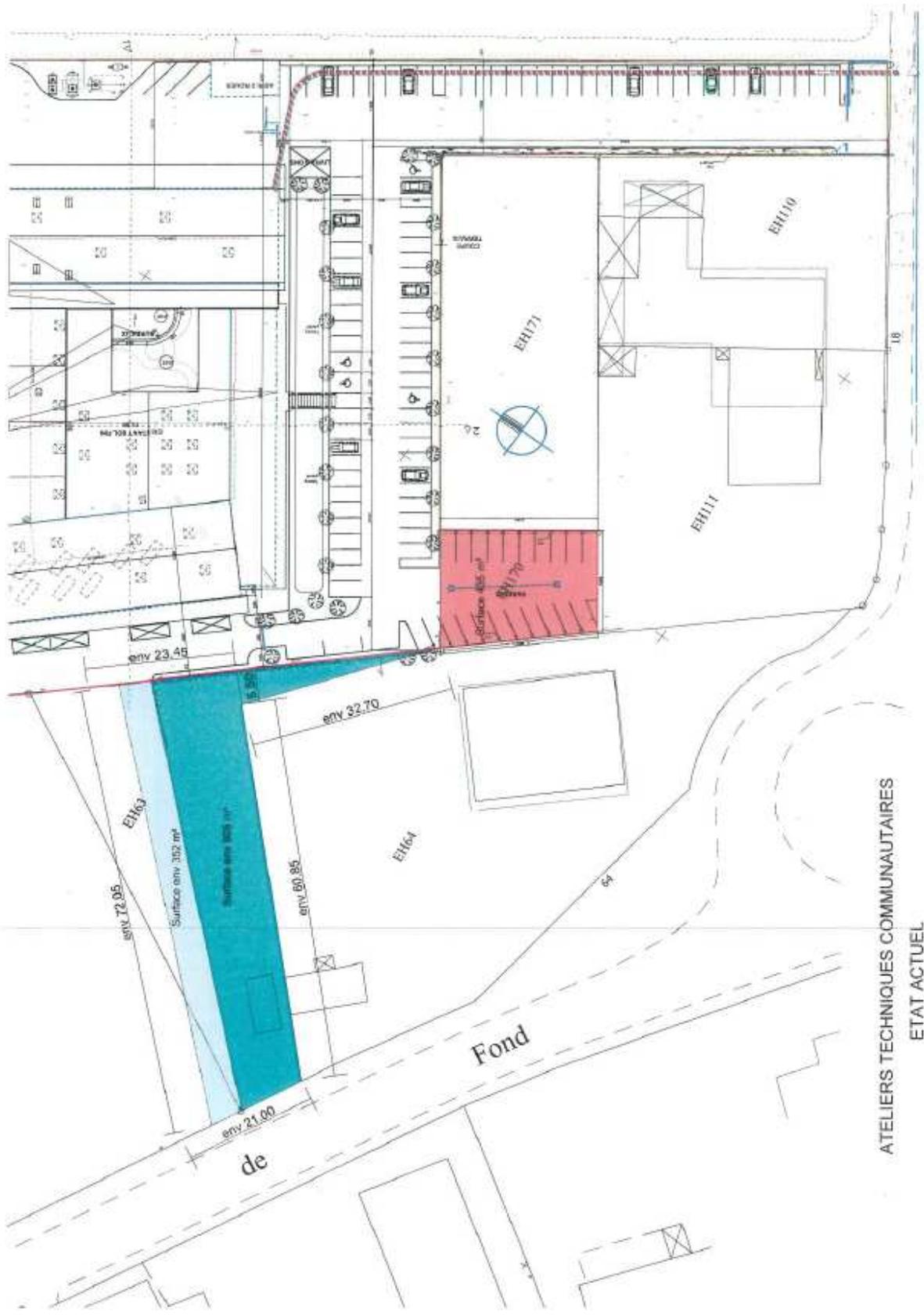
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents et actes notariés nécessaires pour entériner cette transaction immobilière.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué



ATELIERS TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES
ETAT ACTUEL

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170130-C26-01-2017-DE
Date de télétransmission : 01/02/2017
Date de réception préfecture : 01/02/2017



N° 7300-SD
(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SÈVRES
PÔLE GESTION PUBLIQUE
SERVICE FRANCE DOMAINE
44, RUE ALSACE-LORRAINE
BP 19149
79081 NIORT CEDEX 9
TÉLÉPHONE : 05.49.05.39.36
FAX : 05.49.24.63.32

Le 9 janvier 2017

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES DEUX-SÈVRES

SERVICE FRANCE DOMAINE

POUR NOUS JOINDRE : 05 49 06 39 36

À Communauté d'Agglomération du Niortais

Affaire suivie par : Jean Claude Joulain
Téléphone : 05.49.05.39.36
Courriel : jean.claude.joulain@dgifp.finances.gouv.fr

Réf. : 2016-191-V1016

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : PARCELLES DE TERRAINS EN ZONE UE

COMMUNE : NIORT

ADRESSE DU BIEN : 16 RUE SAINTE CLAIRE DEVILLE

VALEUR VÉNALE : 38 000 € ht.

1 - SERVICE CONSEILLANT

- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS
- AFFAIRE SUIVIE PAR : MADAME TROUVE

2 - DATE DE CONSULTATION

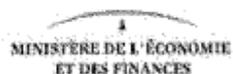
- DATE DE RÉCEPTION : 15/12/2016
- DATE DE VISITE :
- DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT » : 15/12/2016

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

- DEMANDE D'ESTIMATION EN VUE DE L'ACQUISITION.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

REFFÉRENCE CADASTRALE : PARTIE DE FH 58 ET 63 POUR ENVIRON 352 M² ET PARTIE DE FH 64 POUR ENVIRON 905 M².



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170130-C26-01-2017-DE
Date de télétransmission : 01/02/2017
Date de réception préfecture : 01/02/2017

DESCRIPTION DU BIEN : Petites parcelles de terrains en zone UE , formant une parcelle rectangulaire d'environ 20 m x 61 m.

• 5 – SITUATION JURIDIQUE

- NOM DU PROPRIÉTAIRE : SAS ELECTROLYSE DU CENTRE OUEST
- SITUATION D'OCCUPATION : estimées libre de toute occupation.

6 – URBANISME ET ÉLÉMENTS PARTICULIERS DE PLUS-VALUE ET/OU DE MOINS-VALUE

EN ZONE UE AU PLU

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Déterminé par comparaison, la valeur vénale de la parcelle est estimée à **38 000 €**

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

- 1 AN

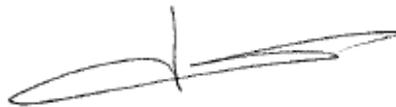
9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



Jean Claude Joulain
Inspecteur des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170130-C26-01-2017-DE
Date de télétransmission : 01/02/2017
Date de réception préfecture : 01/02/2017